



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**Approuvé en séance du Conseil**  
**municipal du 13 avril 2021**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

*L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ».*

*Le Budget Primitif est un acte majeur pour une collectivité, par lequel les recettes et dépenses d'un exercice sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal.*

*Les grandes orientations pour 2021 ont été communiquées lors de la présentation du Rapport d'Orientations budgétaires en séance du 19 février 2021 à savoir :*

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;*
- Une stabilité des taux de la fiscalité directe ;*
- La poursuite du désendettement ;*
- Un programme d'investissements ambitieux.*

---

**LA REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT PREVISIONNEL DE 2020**

*Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le « conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement ».*

*Les résultats prévisionnels de 2020 présentent un résultat de clôture de 12 904 145.22 € répartis comme suit :*

- En section de fonctionnement : 5 437 997.57 € d'excédent de clôture prévisionnel ;*
- En section d'investissement : 7 466 147.65 € d'excédent de clôture prévisionnel.*

---

**LE BUDGET PRIMITIF 2021**

*Le budget 2021 s'équilibre à 71 700 000 € comprenant :*

- 47 890 000 € pour la section de fonctionnement*
- 23 810 000 € pour la section d'investissement*

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement

En K€	BP+DM 2019	BP+ DM 2020	BP 2021
<i>Produit des impôts et taxes</i>	32 469	32 640	30 654
<i>Dotations, subventions et participations</i>	5 283	4 418	7 442
<i>Produits des services et du domaine</i>	2 569	1 558	1 910
<i>Autres produits de gestion courante</i>	3 327 (*)	853	1 268
<i>Atténuation de charges</i>	431	470	460
<i>Produits financiers</i>	484	484	484
<i>Produits exceptionnels et reprise sur provision</i>	146	80	94
<b>Total recettes réelles hors report</b>	<b>44 709</b>	<b>40 503</b>	<b>42 312</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	180	140	140
<i>Résultat prévisionnel reporté</i>	2 264	4 120	5 438
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>47 153</b>	<b>44 763</b>	<b>47 890</b>

(\*) dont 2 637 K€ d'excédent du budget assainissement

#### Les impositions directes

Le produit des impositions directes est estimé à 30 654 K€ et comprend principalement :

##### • Les impôts directs locaux

Le produit notifié est de 21 749 K€. Ce montant correspond au produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale et nouvelle part départementale), de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties et du solde perçu sur la Taxe d'habitation (taxe sur les résidences secondaires, contribuables non encore exonérés). A cette somme viendra s'ajouter 3 661 K€ de compensation versée par l'Etat au titre de la réforme de la Taxe d'habitation, qui seront inscrits au compte « Dotations, subventions et participations ».

##### • L'attribution de compensation

Le montant prévu est de 4 181 K€ tenant compte des transferts de compétence pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, la politique de la Ville, la GEMAPI et la gestion de la ZAE Saint Bernard. Ce montant est identique depuis 2019.

##### • La Dotation de solidarité communautaire

La CASA prévoit le versement de la DSC à hauteur de 560 K€, en baisse par rapport à 2020(686 K€).

##### • Les droits de mutation

La taxe additionnelle sur les droits de mutation a représenté une part importante des recettes en 2020 avec un montant de 3 786 K€. Cette taxe étant basée sur le volume des transactions immobilières, elle est relativement volatile d'une année sur l'autre. Par prudence, il est prévu 3 000 K€ au budget 2021.

##### • Les autres taxes

S'agissant des autres taxes : droits de stationnement, taxe sur la consommation d'électricité, taxe de séjour, taxe locale sur la publicité extérieure, elles sont estimées à 1 165 K€, montant proche des chiffres de 2019.

**Les Dotations, subventions et participations**

Le produit attendu est de 7 442 K€ dont 3 661 K€ de compensation versée par l'Etat en lien avec la réforme de la Taxe d'habitation. Le solde est composé principalement des autres dotations de l'Etat (DGF, FCTVA), des participations de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est prévu une baisse de la dotation forfaitaire, celle-ci étant estimée à 1 380 K€ (1 470 K€ perçus en 2020).

**Les produits des services et du domaine**

Ils sont estimés à 1 910 K€ (redevances de stationnement, redevances de service culturel, sportif, de loisirs, etc.). Compte-tenu du contexte sanitaire, les montants prévus demeurent inférieurs à ceux d'avant crise.

**Les autres produits de gestion courante**

Ce poste est prévu à hauteur de 1 268 K€ (redevances versées par les fermiers et les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles).

**Les atténuations de charges :**

Le montant est évalué à 460 K€. Il s'agit principalement du remboursement de la part agent des chèques de table.

**Les produits financiers**

Les 484 K€ inscrits correspondent à la participation du Fonds de soutien pour les crédits structurés. Ce montant est identique depuis 2019.

**Les produits exceptionnels**

Le montant est estimé à 94 K€ (annulations de mandats principalement).

**2. Les dépenses de fonctionnement**

En K€	BP+DM 2019	BP+ DM 2020	BP 2021
Charges à caractère général	9 568	8 166	9 031
Charges de personnel	24 165	24 830	24 930
Atténuations de produits	1 294	1 655	1 779
Autres charges de gestion courante	4 153	4 401	4 197
Charges financières	1 880	1 745	1 640
Charges exceptionnelles et provisions	765	1 017	1 373 (*)
<b>Total des charges réelles</b>	<b>41 825</b>	<b>41 814</b>	<b>42 950</b>
Opérations d'ordre	1 847	1 692	2 012
Virement à la section d'investissement	3 481	1 257	2 928
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>47 153</b>	<b>44 763</b>	<b>47 890</b>

(\*) dont 327 K€ d'écriture liée au dégrèvement accordé aux restaurants de plage sur l'exercice 2020 et 330 K€ de contribution d'équilibre versée au délégataire dans le cadre de la gratuité du stationnement accordé en 2020.

**Les charges à caractère général :**

Il est prévu de limiter les crédits ouverts pour ce chapitre à hauteur de 9 031 K€. Les crédits prévus en 2020 avaient été fortement impactés par la fermeture de certains services (crèches, écoles, périscolaires) et donc les prestations de services en lien comme les cantines, les fournitures.



**Subventions d'investissement**

Le montant prévu de 1 434 K€ correspond à des restes à percevoir de subventions octroyées pour des travaux déjà en cours (base nautique, phase 1 des abords du château..). De nouvelles demandes de subvention ont été faites pour le programme d'investissement à venir (phase 2 des abords du château, coulée verte.....). Les montants n'étant pas encore connus, ces recettes ne sont pas inscrites au budget.

**Dotations et fonds divers**

Ce montant correspondant au Fonds de compensation de la TVA estimé à 800 K€ et à la Taxe d'aménagement évaluée à 377 K€.

**Les produits de cession**

Les 7 918 K€ inscrits correspondent à 887 K€ de restes à réaliser sur des cessions de biens en cours et à 7 031 K€ de solde dû dans le cadre des cessions de parts de la SAH votées fin 2020.

**L'emprunt**

Aucun emprunt n'est inscrit au budget 2021. Le désendettement est donc évalué à 3.2 M€ sur l'exercice.

**2. Les dépenses d'investissement**

En K€	BP+DM 2019	BP+DM 2020	BP 2021
Immobilisations incorporelles	303	340	484
Subventions d'équipement versées	305	256	263
Immobilisations corporelles	2 073	1 259	1 680
Immobilisations en cours	7 792	6 453	16 938
Dotations et autres immobilisations financières	213	125	125
Remboursement de la dette	3 010	3 202	3 264
Autres immobilisations financières		149	61
Opérations pour compte de tiers	106	113	55
Excédent de fonctionnement capitalisé (BA)		1 907	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>13 802</b>	<b>11 897</b>	<b>22 870</b>
Opérations d'ordre	980	940	940
Résultat reporté de N-1	2 211	1 553	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>16 993</b>	<b>16 297</b>	<b>23 810</b>

**Immobilisations incorporelles**

Ce poste comprend les frais d'études, les frais liés aux documents d'urbanisme et le coût des licences informatiques. L'augmentation par rapport aux années antérieures s'explique par une prévision de crédits d'étude envisagée pour une révision du Plan local d'urbanisme.

**Subventions d'équipement versées**

Il est prévu des crédits pour deux subventions :

- 200 K€ dans le cadre de la dissolution de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 63 K€ pour l'OPAH-RU

**Immobilisations corporelles :**

Pour 2021, sont prévues notamment les acquisitions suivantes :

- 250 K€ de matériel informatique et de bureau ;
- 128 K€ de matériel de transport ;
- 82 K€ de matériel pour le service des sport.

Une enveloppe de 500 K€ est également prévue pour des acquisitions foncières si besoin.

**Immobilisations en cours**

Le montant important de dépenses d'immobilisation en cours inscrites au budget correspond :

- À hauteur de 8.7 M€ aux travaux prévus sur l'exercice 2021
- À hauteur de 8.3 M€ aux autres projets inscrits notamment dans le cadre du programme « Action cœur de ville » et pour lesquels la réalisation est envisagée sur les exercices 2022 et suivants.

Pour 2021, sont notamment budgétés :

**La révision des autorisations de programme en cours :**

- 500 K€ pour la phase 2 des abords du château
- 350 K€ d'aménagement du parvis de la base nautique
- 400 K€ pour la réhabilitation du Boulevard Clémenceau

**Les projets complémentaires :**

- 650 K€ de travaux dans les écoles maternelles et primaires, et les crèches
- 650 K€ de rénovation des autres bâtiments publics (dont 120 K€ pour la toiture du gymnase Alinei, 100 K€ d'aménagement des locaux de la brigade environnement)
- 600 K€ d'aménagements de voirie (pavage, barrières anti-chute du pont de l'Aube...)
- 500 K€ pour la végétalisation de la RD 6107 et le square du 8 mai
- 1 800 K€ de rénovation et de reprofilage de voiries (rue Aussel, rue Girard, avenue de Cannes, ...)
- 200 K€ pour les murs de soutènement
- 200 K€ pour la vidéosurveillance

Le solde de 8.3 M€ permettra notamment de couvrir les travaux envisagés à partir de 2022 dans le cadre du programme « Action cœur de ville » :

- Rénovation de l'avenue Clémenceau – phase 2
- Aménagement d'une coulée verte et d'un parcours de mobilité douce entre Vallauris et Golfe-Juan
- Requalification du quartier Nabonnand
- Réhabilitation de la bibliothèque municipale
- Poursuite de l'OPAH-RU

**Dotations et autres immobilisations financières**

Ce montant comprend notamment 100 K€ de remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement sur la période 2004-2007.

**Opérations pour compte de tiers**

Il s'agit des dépenses de travaux envisagées dans le cadre de périls imminents. Des recettes sont prévues en contrepartie correspondant aux sommes refacturées aux propriétaires des biens concernés.

**Remboursement de la dette**

3 264 K€ d'encours de dette seront remboursés sur 2021 permettant de poursuivre le désendettement.